

UNE AIDE DE 500 €

POUR FINANCER LE PERMIS DE CONDUIRE

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019,

les apprenti(e)s âgé(e)s de plus de 18 ans peuvent financer en partie leur permis de conduire grâce à une aide de l'État de 500 €. Une aide bienvenue quand on doit prendre la route entre son domicile, son centre de formation et son entreprise.

Conditions

Cette aide est versée sans conditions de ressources. Pour percevoir les 500€, vous devez :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours;
- être engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire.



TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE

en scannant le QR code
ou en vous rendant sur
<https://www.cfainterpro28.com>
lisez attentivement la notice qui
l'accompagne



JOINDRE LES JUSTIFICATIFS

- Copie recto-verso de pièce d'identité
- Copie du devis ou la facture de l'école de conduite datée de moins de 12 mois
- Un RIB



DÉPOSER LE DOSSIER À L'ACCUEIL DU CFA

une fois le dossier complété
& accompagné des
justificatifs